Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/11/2024 - 20629 - 2020 B 00270 - 881 054 407 - BEAUMANOIR CONSEILS

14 NOV. 2024 2629

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2024 6			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	5 500		5 500	3 250	2 250	69.23
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	5 515		5 515	3 265	2 250	68.91
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	205 213		205 213	141 800	63 413	44.72
	Autres créances	21 509		21 509	120 549	99 040-	82.16-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	274 575		274 575	205 677	68 898	33.50
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	501 297		501 297	468 026	33 272	7.11
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	506 812		506 812	471 291	35 522	7.54

Certifié Conforme

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2024 6	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	403 787	203 964	199 823	97.97
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	35 851	199 823	163 972-	82.06-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	440 738	404 887	35 851	8.85
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	5 938	3 688	2 250	61.02
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 613	6 264	2 349	37.51
	Dettes fiscales et sociales	51 524	56 452	4 928-	8.73-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	66 075	66 404	329-	0.50-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	506 812	471 291	35 522	7.54
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	66 075	66 404		

SARL BEAUMANOIR CONSEILS
35510 CESSON SEVIGNE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	6	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	6	
Permanence ou changement de méthodes	7	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	7	
Etat des amortissements	7	
Etat des provisions	8	
Etat des échéances des créances et des dettes	8	
Composition du capital social	8	
Autres immobilisations incorporelles		na
Evaluation des immobilisations corporelles		na
Titres immobilisés	8	
Créances immobilisées	8	
Evaluation des créances et des dettes	8	
Dépréciation des créances	9	
Produits à recevoir	9	
Charges à payer	9	
Charges et produits constatés d'avance	9	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles		na
Montant des engagements financiers		na
Liste des filiales et participations	10	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 506 812.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 103 844.00 Euros et dégageant un bénéfice de 35 850.54 Euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 30/06/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société est une holding ayant pour activité la prise de participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations (commerciales,industrielles, de participations financières.

L'exercice est de 6 mois depuis le changement de date de clôture au 30 juin.

Sur ces 6 premiers mois, elle n'a pas reçue de dividendes de la part de ses filiales
Elle bénéficie du régime mère/fille.
Il existe toujours une convention de prestation de services avec une filiale pour 62 KE HT sur l'exercice.
Par ailleurs, BEAUMANOIR CONSEILS a perçu une rémunération de présidence de 42 K€ HT d'une autre filiale.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	3 250		2 250
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	3 265		2 250
TOTAL GENERAL	3 265		2 250

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			5 500	5 500
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			5 515	5 515
TOTAL GENERAL			5 515	5 515

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	205 213	205 213	
Impôts sur les bénéfices	2 354	2 354	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 736	1 736	
Groupe et associés	17 419	17 419	
TOTAL	226 722	226 722	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 613	8 613		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 499	7 499		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 680	43 680		
Autres impôts taxes et assimilés	345	345		
Groupe et associés	5 938	5 938		
TOTAL	66 075	66 075		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	100			100

Le capital est intégralement détenu par Mr CHARLOT, agissant en qualité de gérant.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	77 213
Disponibilités	690
Total	77 903

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 025
Dettes fiscales et sociales	7 844
Total	15 869

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SASU BEAUMANOIR CONSEILS IMM	1 000	409 927	100.00	1 000	1 000	17 156		294 340	158 493		ex30.6.24
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS ABITAN	10 000	397 569	45.00	4 500	4 500	2 250		27 020	124 154		ex31.3.24
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

BEAUMANOIR CONSEILS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 allée des Rosiers
35510 CESSON-SEVIGNE
881 054 407 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
SUR L'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 30 JUIN 2024
DU 10 OCTOBRE 2024

Monsieur Nicolas CHARLOT, associé unique de la société BEAUMANOIR CONSEILS, Société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1 000 euros,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- Des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024,

A ADOPTE LES DECISIONS CI-APRES AYANT POUR OBJET :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 et quitus de la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024
- Conventions réglementées
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - Approbation des comptes

L'associé unique approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **35 850.54 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes annuels.

L'associé unique constate l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associé unique donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

DEUXIEME DECISION - Affectation du résultat – Distribution de dividendes

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice s'élevant à **35 850.54 euros** de la manière suivante :

Section I - Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : **35 850.54 €.**

Section II - Affectation

- En autres réserves : **35 850.54 €.**

Section III - Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	/	/	/
2022	/	/	/
2023	/	/	/

TROISIEME DECISION – Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique, à savoir :

Convention de prestations de management fees

La société BEAUMANOIR CONSEILS facture des prestations de management fees à la SASU BEAUMANOIR CONSEILS IMMOBILIERS selon la convention signée le 01/01/2021.

Montant en produits de l'exercice : 61 844.00 euros HT.

Convention de rémunération du mandat de présidence de la SAS ABITAN

Conformément à la décision d'assemblée générale de la SAS ABITAN du 2 janvier 2023, la société BEAUMANOIR CONSEILS facture une rémunération pour le mandat de Présidence de la SAS ABITAN pour 2023/2024.

Montant en produits de l'exercice : 42 000.00 euros HT.

Compte courant d'associé ABITAN

Position au 30/06/2024 : 2 250 euros, solde créditeur

Ce compte courant n'a pas été rémunéré sur l'exercice.

Compte courant d'associé BEAUMANOIR CONSEILS IMMOBILIERS

Position au 30/06/2024 : 17 155.62 euros, solde débiteur.

Ce compte-courant a été rémunéré sur l'exercice, au taux de 1% définit dans la convention de trésorerie signée le 1er janvier 2024, soit un montant d'intérêts de 263,86 euros.

Compte courant d'associé M CHARLOT

Position au 30/06/2024 : 3 687.61 euros, solde créditeur.

Le compte courant de M. Charlot n'a pas été rémunéré sur l'exercice.

QUATRIEME DECISION – Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

M. Nicolas CHARLOT,
Gérant, Associé unique